




VILLE DE
Beauharnois

CAMP DE JOUR 2024

Guide du parent

TABLES DES MATIÈRES

OBJECTIFS	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
MATÉRIEL À APPORTER	5
SANTÉ ET SÉCURITÉ	6
HORAIRE DU CAMP DE JOUR.....	7
LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS	8
COMPLEXE AQUATIQUE	8
SORTIES.....	8
PERSONNES RESSOURCES	9

OBJECTIFS

Les objectifs fixés par le personnel du camp de jour de la Ville de Beauharnois sont de susciter l'intérêt des enfants, de leur proposer une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte qu'ils aient un souvenir agréable de leur été.

Dans un milieu privilégié de participation, les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins. Ils pourront s'enrichir et se divertir à travers une animation quotidienne de qualité, une diversité d'activités et de sorties, et ce, dans un encadrement sécuritaire.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LIEU

Aréna André-Richard | 866, boulevard Cadieux, Beauharnois, J6N 2G2

DATES DU CAMP DE JOUR

25 juin au 16 août 2024, inclusivement. (Fermé le 24 juin et le 1^{er} juillet 2024)

HORAIRE

- Camp de jour : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Le personnel du camp de jour est en droit d'appliquer différentes mesures disciplinaires afin d'assurer le meilleur encadrement possible pour l'ensemble des enfants. Le cas échéant et de façon progressive, vous serez informés des sanctions prises, par avis verbal ou écrit selon la nature de celles-ci.

INCLUSION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Afin de favoriser l'inclusion et la participation de tous les enfants ayant des besoins particuliers, ces derniers seront intégrés aux groupes réguliers selon leur âge. Pour ce faire, des animateurs en accompagnement spécialisé circuleront de groupe en groupe pour accompagner ces enfants, il n'y aura donc pas de groupe spécialisé.

JOUR DE PLUIE

Par jour de pluie, les activités se déroulent normalement, à l'intérieur de l'aréna André- Richard.

SEMAINES DU CAMP DE JOUR

Semaine 1 | 25 au 28 juin

Semaine 5 | 22 au 26 juillet

Semaine 2 | 2 au 5 juillet

Semaine 6 | 29 juillet au 2 août

Semaine 3 | 8 au 12 juillet

Semaine 7 | 5 au 9 août

Semaine 4 | 15 au 19 juillet

Semaine 8 | 12 au 16 août

TARIFICATION

HEBDOMADAIRE

SEMAINES 1 ET 2

(prix par semaine)

76 \$ | Résident

124 \$ | Non-résident

SEMAINES 3 À 8

(prix par semaine)

95 \$ | Résident

155 \$ | Non-résident

TEMPS COMPLET

SEMAINES 1 À 8

(prix temps complet)

565 \$ | RÉSIDENT

925 \$ | NON-RÉSIDENT

SERVICE DE GARDE

SEMAINES 1 ET 2

(prix par semaine)

24 \$ | Résident

40 \$ | Non-résident

SEMAINES 3 À 8

(prix par semaine)

30 \$ | Résident

50 \$ | Non-résident

SEMAINES 1 À 8

(prix temps complet)

105 \$ | Résident

155 \$ | Non-résident

MODALITÉS DE PAIEMENT : 2 OPTIONS

1. Paiement en totalité au moment de l'inscription
2. Nouveauté : Prélèvements — les paiements seront effectués automatiquement sur votre carte de crédit aux dates mentionnées ci-dessous

1^{er} versement à l'inscription

2^e versement au 1^{er} juin

3^e versement au 1^{er} juillet

Minimum 50 % du montant total

25 % du montant total

25 % du montant total

RABAIS ACCORDÉ AUX FAMILLES

Pour les familles inscrivant trois enfants ou plus au camp de jour, un rabais de 50 % est appliqué sur le tarif le moins élevé, sous réserve de preuve parentale démontrant que le troisième enfant et les suivants ont un parent commun avec les deux premiers enfants inscrits.

ANNULATION

Les frais seront remboursés en totalité si l'activité est annulée par la Ville. . En cas d'annulation par le participant avant le 21 juin, des frais d'administration de 15 % des coûts de l'activité seront appliqués par semaine de camp et/ou service de garde annulée. À partir du 21 juin, seul un remboursement pour des raisons médicales ou autres raisons jugées admissibles sera accepté si la demande est accompagnée d'une pièce justificative. Le remboursement se fera au prorata du service rendu moins les frais d'administration.

CHÈQUES SANS PROVISION

Les chèques sans provision entraîneront des frais de 25 \$ et la Ville se réserve le droit de refuser votre enfant au camp de jour jusqu'au remboursement complet des sommes dues en argent comptant.

Aucun paiement et aucune inscription ne seront acceptés sur le site du camp de jour.

REÇU FISCAL

Pour obtenir un relevé 24 pour fin d'impôt, vous devez obligatoirement compléter les informations demandées lors de votre inscription sur *Voilà!* : nom, prénom et **numéro d'assurance sociale**. Si le reçu doit être remis aux deux (2) parents, vous devez le préciser sur le formulaire et inscrire **les 2 numéros d'assurance sociale**.

MATÉRIEL À APPORTER

SAC À DOS

Voici les éléments à identifier au nom de votre enfant et à inclure dans son sac à dos tous les jours :

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire hydrofuge avec un FPS de 30 au minimum
- Maillot de bain et serviette de plage
- Des vêtements/chaussures adéquats
- En cas de pluie : prévoir un imperméable, des vêtements chauds et des bottes de pluie
- Deux collations
- Un lunch froid
- Une bouteille d'eau
- Des vêtements
- À leur arrivée au camp de jour, tous les enfants doivent être vêtus de leur maillot de bain et doivent déjà avoir appliqué leur crème solaire. À noter que les brassards flottants (*swim aids*) ne sont pas acceptés à la piscine.

BOÎTE À LUNCH

Les parents sont invités à privilégier des aliments sains pour la boîte à lunch de votre enfant. Aucun réfrigérateur ou micro-ondes n'est disponible au camp de jour.

Chaque boîte à lunch doit contenir :

- Un lunch froid (ou un lunch dans un thermos)
- Deux collations
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Bloc réfrigérant

Il est strictement **INTERDIT** d'apporter des aliments à base d'arachides.

CRÈME SOLAIRE

- Une crème solaire ou un écran solaire hydrofuge (FPS 30 minimum) doit être appliqué avant le départ de l'enfant pour le camp.
- Les animateurs accordent deux pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité appartient à l'enfant seul, mais sous la supervision des animateurs.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les parents ou tuteurs légaux doivent aviser les animateurs, par écrit, lorsqu'une personne qui leur est non-familière viendra chercher leur enfant et remplir la fiche d'autorisation de départ.
- Les parents qui demanderont à un animateur d'administrer un médicament à leur enfant pendant la journée devront remplir et signer le formulaire rédigé à cette fin (information médicale). Seuls les médicaments prescrits peuvent être administrés.
- En cas d'incident, l'animateur certifié en secourisme verra à prodiguer les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer si nécessaire.
- Le camp de jour et le service de garde de la Ville de Beauharnois ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Il est important de signaler tout changement relatif aux informations nécessaires pour rejoindre les parents ou une personne en cas d'urgence (adresse, numéro de téléphone, etc.)
- Il est important d'informer les responsables de tout changement relatif à la fiche santé de l'enfant.

MALADIE

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre
- Diarrhée
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Poux
- Maladie infectieuse
- Vomissements au cours des 24 dernières heures

Note : Si un enfant est souffrant au cours de la journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

AUTO-INJECTEUR D'ADRÉNALINE

Si votre enfant souffre d'allergie(s) grave(s), il doit avoir **EN TOUT TEMPS** son auto-injecteur d'adrénaline (ex. EpiPen) sur lui.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

HEURE	ACTIVITÉ
7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 9 h 15	Rassemblement
9 h 15 à 9 h 45	Jeu 1
9 h 45 à 10 h 15	Collation
10 h 15 à 10 h 45	Jeu 2
10 h 45 à 11 h 15	Jeu 3
	Rassemblement hebdomadaire
11 h 15 à 11 h 30	Crème solaire
11 h 30 à 12 h 15	Dîner
12 h 30 à 14 h	Complexe aquatique
14 h à 14 h 15	Crème solaire
14 h 15 à 15 h 45	Activité + collation d'après-midi
16 h à 18 h	Service de garde

LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

Le service de garde ouvre ses portes à 7 h et les ferme à 18 h tous les jours. Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent arriver pour 9 h et doivent quitter pour 16 h.

Les entrées et les départs, pour tous les enfants, se feront à la porte arrière « Entrée des joueurs » de l'aréna.

Si vous souhaitez que votre enfant quitte à vélo ou à pied, il est essentiel que nous ayons une autorisation écrite. Les vélos peuvent être laissés à l'intérieur de l'aréna, mais nous ne sommes pas responsables des bris et des vols. À noter qu'il n'y a pas de support à vélos.

COMPLEXE AQUATIQUE

Nouveauté : L'accès au complexe aquatique est maintenant compris dans l'inscription du camp de jour.

Nous irons au complexe aquatique du lundi au vendredi de 12 h 30 à 14 h.

Tous les enfants* devront passer un test de nage, afin que les sauveteurs puissent évaluer leur capacité à nager. Si le sauveteur juge que votre enfant doit porter une veste de flottaison pour avoir accès à la grosse piscine, il est de votre responsabilité de la fournir. Dans le cas contraire, votre enfant sera limité à la pataugeoire.

*Les maternelles 4 ans n'auront accès qu'à la pataugeoire.

SORTIES

Cette année, il y aura quatre sorties à l'extérieur du camp. Au début de la semaine, les informations importantes (heures de départ et de retour, matériel nécessaire, etc.) seront affichées à l'entrée du camp et vous seront envoyées par courriel.

Mardi 2 juillet

FUNTROPOLIS

(Coût : 40\$)

2975, boul. Moïse-Vincent, Saint-Hubert, QC, J3Z 1K2

<https://funtropolis.ca/>

Mercredi 17 juillet

POINTE-DU-BUISSON ET CENTRALE HYDRO QUEBEC

(Gratuit)

333 rue Émond, Beauharnois, QC, J6N 0E3

<http://www.pointedubuisson.com/>

Mercredi 31 juillet

EXPO AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE

(Coût : 35\$)

2670, avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 4M8
<https://expo-agricole.com/>

Mercredi 7 août

PARC SAFARI

(Coût : 45\$)

242, Rang Roxham, Saint-Bernard-de-Lacolle, QC, J0L 1V0
<https://parcsafari.com/>

Les sorties sont optionnelles, les enfants qui resteront au camp suivront l'horaire régulier.

PERSONNES RESSOURCES

CAMP DE JOUR

ROXANNE LEBLANC (BINOU), Responsable du camp de jour
Cell. 438 350-6506

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Les heures d'ouverture des services de la Ville :

- Lundi au jeudi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30.
- Vendredi, de 8 h à midi.

AGENTE D'INFORMATION

450 429-3546, poste 230
info@ville.beuharnois.qc.ca

LAURENCE BROUILLARD-THIBAUT, Technicienne en loisirs

450 429-3546, poste 284
laurence.brouillard-thibault@ville.beuharnois.qc.ca